

**PRISSM** souhaite affirmer et acter son engagement de service aux adhérents et aux salariés, conformément à sa mission principale : éviter toute altération de la santé des salariés de par leurs conditions de travail et proposer un service de qualité à leur écoute et adapté à leurs besoins.

Conscient des enjeux liés aux fortes exigences de notre métier, et répondant à la réglementation en vigueur, **PRISSM** s'engage dans une démarche qualité. Celle-ci s'inscrit dans l'atteinte de nos principaux objectifs :

- La satisfaction des adhérents qui dépend de notre engagement à :
  - Analyser et comprendre leurs besoins, y répondre rapidement et efficacement
  - Informer, conseiller, apporter les moyens humains et techniques aux adhérents
  - Mener l'ensemble des actions en toute impartialité et égalité de traitement
  - Contribuer au développement économique et social du territoire
  - Obtenir la certification AFNOR SPEC 2217 – Niveau 1, d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2025
- La prise en compte du contexte national et régional par :
  - La connaissance de l'environnement législatif et réglementaire
  - La mise en place de partenariats avec les acteurs de la prévention
  - Le travail en réseau avec la profession, au niveau national et régional, en vue d'un partage des expériences et d'une mutualisation des moyens afin d'assurer un service à valeur ajoutée
- La Gestion des Ressources Humaines indispensable pour répondre aux besoins des adhérents :
  - Préserver l'état de santé et de la sécurité du personnel
  - Former et sensibiliser tout au long du parcours professionnel
  - Participer au renouvellement des professionnels de santé au travail
  - Assurer la diversité des compétences de l'équipe pluridisciplinaire
  - Encourager le dialogue social et la Qualité de Vie au Travail
- La prise en compte de l'environnement par :
  - La réduction des consommations d'énergies
  - L'amélioration du tri sélectif des déchets
  - La réduction de la consommation de papier
- Le souci d'une gestion saine et efficace, par l'application de méthodes appropriées garantissant :
  - L'équilibre des comptes et la pérennité des finances
  - Le maintien de la qualité de l'immobilier et des équipements (mobiliers, matériels médical et prévention, systèmes d'information)

Pour atteindre ces objectifs, **PRISSM** oriente son engagement sur un axe d'amélioration continue. **PRISSM** s'engage également à mettre à disposition les moyens nécessaires pour animer et améliorer son organisation en suivant les exigences du référentiel SPEC 2217.

Fait à PAU, le 16 avril 2024

M. Franck VERCHERE



Président PRISSM

Mme Elena COLBIANU



Directrice PRISSM